RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)

AR Prefecture

046-214601288-20231214-2023_116-DE
Reçu le 14/12/2023

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023
À 18h

Délibération 2023 / 116
(18ème délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en Exercice : **27**
Présents : **18**
Votants : **22**

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation
05/12/2023

Date de l'affichage à la Mairie de la liste des délibérations de la séance :
15/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.
Formant la majorité des membres en exercice,
Etaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.
Absents représentés : GARRIGUES Françoise (donne pouvoir à ALIBERT Sylvie), GARBE Daniel (donne pouvoir à COQUEAU Stéphane), GROUGEARD Michel, (donne pouvoir à ROUQUIE Vincent), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude.).
Absents excusés : RUAUD Maria de Fatima.
Absents : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.
Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE PORTANT SUR LE POLE CULTUREL DE GRAMAT (CINEMA ET MEDIATHEQUE).

La Collectivité a engagé des études énergétiques pour quatre bâtiments (pôle culturel, pôle artistique, pôle social et salle des fêtes) dans l'objectif de réaliser des travaux permettant de diminuer les consommations d'énergie et de supprimer un maximum d'émission de gaz à effet de serre (remplacement des chaudières à fioul).

L'étude du pôle social n'est, à ce jour, pas encore achevée. Le pôle artistique, en plus de la rénovation énergétique (qui nécessitera des reconfigurations internes pour améliorer les usages et l'accessibilité), demande un travail plus approfondi avant de finaliser le projet de rénovation qui interviendra probablement en 2025. Concernant la salle des fêtes, quelques travaux devraient permettre d'optimiser le système de chauffage et de ventilation actuel. La modification de l'avant toit et d'ombrières va être étudiée pour une prochaine installation photovoltaïque en autoconsommation.

Ainsi, la priorité des travaux va être donnée en 2024 au pôle culturel comprenant la Médiathèque et le Cinéma de la Ville.

L'étude énergétique a abouti à plusieurs scénarios comprenant :

1) La reprise de l'isolation de nombreux points du bâtiment et l'amélioration du système de chauffage et ventilation ;
2) Le remplacement de la chaudière fioul par un raccordement au réseau de chaleur de Gramat (avec un scénario 2-bis de création d'une chaufferie bois) ;
3) Une isolation complémentaire des murs permettant la limitation de la puissance de chauffage (et qui freine certaines obligations réglementaires) ;
4) L'installation de production photovoltaïque en autoconsommation.

AR Prefecture
046-214601288-20231214-2023_116-DE
Reçu le 14/12/2023

In fine, ces différents scénarios aboutissent à une prévision financière allant de 266 000,00 € à 590 000,00 € avec un retour sur investissement entre 9 et 23 ans. Divers éléments techniques sont en cours de vérification pour fixer un scénario final d'ici le 15 janvier 2024.

Le cadrage financier proposé serait de contenir le projet entre 300 000,00 € HT et 350 000,00 € HT (incluant les travaux et la maîtrise d'œuvre). La recherche de financements est d'ores et déjà entamée avec l'objectif d'atteindre un niveau de subventionnement de l'ordre de 70 à 75%. Le projet définitif, sur le plan technique et financier, sera soumis au Conseil Municipal en début d'année 2024. Le début des travaux est envisagé en octobre 2024.

- **Plan de financement prévisionnel :**

Travaux de rénovation énergétique - PÔLE CULTUREL DE GRAMAT					
Dépenses		**Recettes (financements)**			
Travaux & Etudes :	**Montant HT**	**Financeurs**	**Aides**	**Montant HT**	**Pourcentage**
Etudes et MOE	45 000,00 €	ETAT :	DETR ou FONDS VERT	146 430,00 €	45,00%
Remplacement chaudière fioul (hypothèse raccordement réseau chaleur)	20 000,00 €	DEPARTEMENT :	FAST	65 080,00 €	20,00%
Isolations et menuiseries	162 800,00 €	CAUVALDOR :	FONDS DE CONCOURS	30 000,00 €	9,20%
Amélioration chauffage-ventilation, éclairage et régulation	77 600,00 €	COMMUNE :	AUTOFINANCEMENT	83 890,00 €	25,80%
Photovoltaique	20 000,00 €	-	-	-	-
TOTAL DEP. HT :	**325 400,00 €**	**TOTAL REC. HT :**	-	**325 400,00 €**	**100,00%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'engagement en 2024 des travaux de rénovation énergétique du Pôle Culturel comprenant le Cinéma et la Médiathèque de Gramat ;
- **VALIDE** le cadrage financier prévisionnel de cette opération au montant plafond de 350 000,00 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements auprès des différents partenaires financiers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Hélène BACH.

Le Maire,

MAIRIE DE GRAMAT 46 (Lot)

Michel SYLVESTRE.